

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernadette BAUMGARNER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Robert NATALE, Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Sophie MARKOVIC à Christian GAILLARD, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 mars 2025	Le 31 mars 2025	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	41

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gilles PERRIN est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-03-01A Vote des taux 2025

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;

Vu l'état N°1259 FPU portant notification des bases nettes d'impositions ;

Les taux 2024 étaient les suivants :

CFE	28.37 %
Taxe foncière (bâti)	7.00 %
Taxe foncière (non bâti)	1.61 %
Taxe d'habitation additionnelle	9.52%

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu avec 39 voix pour et 2 voix contre (Frédérique ROUSSE et Françoise THOMAS), se prononce sur le vote des taux 2025 :

CFE	28.65 %
Taxe foncière (bâti)	8.00 %
Taxe foncière (non bâti)	1.61 %
Taxe d'habitation additionnelle	9.52 %

Annexe : Etat FDL 2025

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Et publication ou notification le (MERCREDI 07 MAI 2025) Le Président, Le Président Christian RAYOT	Le Président, Le Président Christian RAYOT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE
---	---



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	29 067 515	7,00		29 583 000	2 070 810	8,00	2 366 640
Taxe foncière non bâtie additionnelle	530 103	1,61		538 200	8 665	1,61	8 665
Taxe d'habitation additionnelle	998 298	9,52		771 500	73 447	9,52	73 447
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	5 202 467	28,37		5 342 000	1 515 525	28,65	1 549 180
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					2 152 922	Total	3 997 932

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5) 2 152 922	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone	>>>	
CFE éolienne	>>>	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
3 545 392	105 743	234 485	14 119	982 156	96 472	321 466	5 299 833

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
3 997 932		5 299 833		9 297 765

A BELFORT
Le 20 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
USSON VALERIE
A Le
Le 20 MARS 2025
Pour la Préfecture,
USSON VALERIE

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote

